

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 31 août 2004, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Alain Langlois, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay Alain Villemure ainsi que Diane Miron, représentante du Comité de parents.

SONT ABSENTS : mesdames Johanne de Villers, Josée Lacoste et monsieur Normand Dufour.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs Joël Boucher, Daniel Guillotte, Monique Lalonde, Lucie Legault, Marc-André Lehoux ainsi que Hélène Leblanc, représentante du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-020-08-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ... (néant).
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 - 4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

- 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève et état des inscriptions au 23 août 2004
- 6.2. Engagement d'un directeur adjoint d'établissement
- 6.3. Ouverture d'un poste de cadre de service
- 6.4. Budget des établissements 2004-2005 / approbation
- 6.5. École Arc-en-Ciel / projet de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien de deux buts de soccer junior
- 6.6. École Paul-VI / acte de cession / piscine
- 6.7. École du Grand-Chêne / aménagement d'une aire de jeux pour jeunes handicapés / adoption du protocole
- 6.8. Protocoles d'entente avec les Villes de Chambly, Saint-Basile-le-Grand et Varennes.

7. Information :

- 7.1. Nouveaux programmes en formation professionnelle
- 7.2. Formation professionnelle
- 7.3. École du Carrousel / état de situation
- 7.4. Projet d'éconergie, phase III / autorisation d'emprunt
- 7.5. Politique relative au transport des élèves
- 7.6. Projet de fermeture d'écoles.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivis à la dernière séance

Une liste des suivis à la séance ordinaire du 6 juillet 2004 sera déposée à la séance du 7 septembre prochain.

La directrice du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, apporte des éclaircissements sur l'allocation versée à l'École d'éducation internationale pour des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Un document explicatif est déposé à cet effet.

4.2 Rapport de la présidente

La présidente, madame Suzanne Chartrand, fait état des principales activités auxquelles elle a participé depuis la séance du 6 juillet dernier.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Line Melançon, parent du secteur Boucherville, intervient au sujet de sa demande de révision d'une décision de transfert d'élève. Elle fait part de son insatisfaction quant à l'application de la politique de la Commission scolaire à cet égard. La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que les membres du Conseil prennent bonne note de son intervention, que le Conseil recevra rapport du Comité de révision et qu'il en disposera.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève et état des inscriptions au 23 août 2004

Huis clos

C-021-08-04 À 20 heures, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-022-08-04 À 21 h 15, il est proposé par madame Hélène Roberge que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école le Tournesol en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-023-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école le Tournesol, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école le Petit-Bonheur en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-024-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école le Petit-Bonheur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Sacré-Coeur en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-025-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Sacré-Coeur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 15
Vote contre : 1
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Saint-Mathieu en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-026-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Saint-Mathieu, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Mgr-Gilles-Gervais en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-027-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Mgr-Gilles-Gervais, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Grand-Chêne en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-028-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Grand-Chêne, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-029-08-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-030-08-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription des élèves dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école de la Chanterelle en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-031-08-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription des élèves dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école de la Chanterelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école de la Pommeraie en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-032-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école de la Pommeraie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Jolivent en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-033-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Jolivent, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 16

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-034-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-035-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-036-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Albert-Schweitzer, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin en 2004-2005 ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-037-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-04 à l'école Du Moulin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Engagement d'un directeur adjoint d'établissement

La directrice générale, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

Considérant le respect de la Politique de gestion des cadres dans la recherche d'un candidat pour combler le poste ;

Considérant que toutes les étapes du processus de sélection pour l'engagement d'un directeur adjoint d'établissement ont été dûment suivies ;

C-038-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de procéder à l'engagement de monsieur Yves Vézina au poste de directeur adjoint d'établissement et ce, à compter du 1^{er} septembre 2004, le tout conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À 21 h 40, mesdames et messieurs Louise Séracino, Denise Tremblay, Joël Santos et Jean-François Houle quittent l'assemblée.

Les membres conviennent de traiter le point 7.1 immédiatement.

7.1 Nouveaux programmes en formation professionnelle

La directrice générale, madame Monique Hébert, informe les membres du Conseil de l'autorisation du MÉQ à l'effet d'offrir deux nouveaux programmes en formation professionnelle, soit *Soutien informatique* et *Assistance technique en pharmacie*.

6.3 Ouverture d'un poste de cadre de service

La directrice générale, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

Considérant le poste régulier de directeur du Service des ressources éducatives laissé vacant par le départ de monsieur Louis Laliberté ;

Considérant la Politique de gestion des cadres ;

C-039-08-04 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de mandater la direction générale à l'effet d'entreprendre les démarches en vue de combler le poste de directeur ou directrice du Service des ressources éducatives laissé vacant par le départ de monsieur Louis Laliberté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Budget des établissements 2004-2005 / approbation

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

C-040-08-04 Il est proposé par monsieur Claude Henri d'approuver le budget de l'école Sacré-Cœur et celui de l'École d'éducation internationale pour l'année scolaire 2004-2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 École Arc-en-Ciel / projet de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien de deux buts de soccer junior

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.6 École Paul-VI / acte de cession / piscine

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'accord de principe donné par la Commission scolaire des Patriotes pour céder le lot P.29-39 à la Ville de Longueuil ;

Considérant la résolution C-155-04-03 adoptée le 1er avril 2003 qui autorisait la Ville de Longueuil à démolir et reconstruire la piscine située sur le lot P.29-39 à l'été 2003, sous réserve d'un certain nombre de conditions ;

Considérant que lesdites conditions ont été respectées par la Ville, sauf deux pour des motifs de non-faisabilité reconnus par les représentants de la Commission scolaire ;

C-041-08-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'accepter le projet d'acte de cession du terrain sur lequel est située la piscine, lequel projet est déposé à l'annexe ACC-001-08-04 faisant partie intégrante des présentes ;

et d'autoriser la présidente et la directrice générale de la Commission scolaire à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 École du Grand-Chêne / aménagement d'une aire de jeux pour jeunes handicapés / adoption du protocole

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les besoins manifestés par la Ville de Sainte-Julie ;

Considérant que la Ville assumera tous les coûts d'aménagement du projet ;

Considérant que les coûts d'entretien et de réparations seront entièrement aux frais de la Ville ;

Considérant que ces équipements pourront être utilisés par l'école aux jours et heures de classe ;

Considérant l'accord de la direction de l'école ;

C-042-08-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter, sous réserve de l'acceptation du conseil d'établissement, le projet de «Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'une aire de jeux pour jeunes handicapés sur le terrain de l'école du Grand-Chêne» ;

et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Protocoles d'entente avec les Villes de Chambly, Saint-Basile-le-Grand et Varennes

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. INFORMATION

7.2 Formation professionnelle

Dépôt de la correspondance du président de la FCSQ ainsi que du ministre de l'Éducation confirmant que le secteur professionnel fait partie intégrante de la mission des commissions scolaires.

7.3 École du Carrousel / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait rapport de la situation actuelle à l'école du Carrousel, suite à l'incendie survenu le 28 juillet dernier, la rentrée à cette école s'effectuant malgré tout telle que prévue.

7.4 Projet d'éconergie, phase III / autorisation d'emprunt

Dépôt d'une lettre du MÉQ autorisant la Commission scolaire des Patriotes à aller de l'avant avec la phase III du projet d'éconergie.

7.5 Politique relative au transport des élèves

Dépôt de la dernière version du document intitulé «Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs», laquelle a été révisée par le Conseil le 22 juin 2004.

7.6 Projet de fermeture d'écoles

Mesdames Monique Hébert, directrice générale et Suzanne Chartrand, présidente, font rapport sur l'état de ce dossier et répondent aux questions de mesdames et messieurs les commissaires. Elles déposent un échéancier de rencontres d'information et de consultation à venir et d'autres documents pertinents relativement au projet de fermeture d'écoles.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Des questions sont soulevées quant à l'annonce d'Hydro-Québec de mettre fin au programme de bi-énergie et des répercussions occasionnées à la Commission scolaire des Patriotes. Messieurs André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles et Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières apportent des éclaircissements à ce sujet.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-043-08-04 À 22 h 10, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/ag